

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

### 43<sup>ème</sup> rallye régional PEA de la Haute Saône Coupe de France des rallyes coefficient 2

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 29 juillet 2024
Ouverture des engagements :	Lundi 29 juillet 2024
Clôture des engagements :	Lundi 2 septembre 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	Dimanche 8 septembre 2024
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 8 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 samedi 14 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérification administrative des documents le :	samedi 14 septembre 2024 de 14h30 à 19h00
Lieu :	Salle des fêtes de VILLERSEXEL
Vérification technique des voitures le :	samedi 14 septembre 2024 de 14h30 à 19h00
Lieu :	parking salle des fêtes de VILLERSEXEL
Heure de mise en place du parc de départ le :	samedi 14 septembre 2024 à 14h30
Lieu :	parking salle des fêtes de VILLERSEXEL
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :	samedi 14 septembre 2024 à 18h00
Lieu :	Mairie de VILLERSEXEL
Publication des équipages admis au départ le :	samedi 14 septembre 2024 à 20h00
Lieu :	salle des fêtes de VILLERSEXEL
Publication des heures et ordres de départ le :	samedi 14 septembre 2024 à 20h00
Lieu :	salle des fêtes de VILLERSEXEL
Briefing écrit des pilotes :	distribué aux vérifications administratives
Départ de l'étape 1 de la 1 <sup>ère</sup> VH :	dimanche 15 septembre 2024 à 8h00
Lieu :	parking salle des fêtes de VILLERSEXEL
Arrivée de l'étape 1 de la 1 <sup>ère</sup> VH :	dimanche 15 septembre 2024 à 16h50
Lieu :	parking salle des fêtes de VILLERSEXEL
Publication des résultats le :	dimanche 15 septembre 2024, une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu :	salle des fêtes de VILLERSEXEL
Vérification finale le :	dimanche 17 septembre 2024
Lieu :	Garage COLLIEUX SAS 528 rue de la belle Huguette 70110 Villersexel
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Remise des prix le :	dimanche 15 septembre 2024 à 19h00
Lieu :	salle des fêtes de VILLERSEXEL

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 14 et 15 septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional PEA dénommé :

### **43<sup>ème</sup> rallye régional PEA de la Haute Saône**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le ..... 2024 sous le numéro .....

#### **Comité d'Organisation**

Président : Mr Patrick CHOLLEY  
Membres : Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.  
Secrétariat du rallye, adresse : ASA LURONNE, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE  
Téléphone : 03 84 75 78 42 ou 07 70 26 24 41  
Permanence du Rallye : Mairie VILLERSEXEL  
Lieu, date, horaire : samedi 14 septembre de 14h30 à 20h00 et dimanche 15 septembre de 7h00 à 20h00

#### **Organisateur technique**

Nom : ASA LURONNE  
Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs :	Président du Collège :	Claude CONDAMIN	n° 0314/122813
	Membre	Martine REVERCHON	n° 0409/14505
	Membre	Maryse THOMAS	n° 0314/3123
Directeur de Course PC :		Christophe GALLAIRE	n° 0314/242385
Directeur de Course PC Adjoint :		Daniel BLANQUIN	n° 0308/1941
Directeur de Course PC VHC/VHRS :			
Directeur de Course PC Adjoint ES1 :		François NASAZZI	n° 0314/11062
Directeur de Course PC Adjoint ES2 :		Hubert BENOIT	n° 0411/3617
D/C départ ES1 :		Jacky LEPEULE	n° 0411/13663
D/C départ ES1 Adj :		Olivier DEVAUX	n° 0314/1751
D/C départ ES1 Stg :			
Médecin ES1 :		Eliane BRETL	n° 0409/348380
D/C départ ES2 :		Martial PEUGEOT	n° 0411/44386
D/C départ ES Adj :		Delphine NASAZZI	n° 0314/11063
D/C départ ES1 Stg :		Jonathan PONT	n° 0411/164298
Médecin ES2 :		Chloé JEANCLERC	
Voiture info:		Stephane GRILLOT	n° 0409/188726
Voiture Tricolore :		Marc BRODUT	n° 0413/111034
Voiture OVH :		Denis TISSERAND	n° 0409/37710
Voiture Balai :		Germain CHIPPAUX	n° 0409/1299
Chrono Départ ES1 :		Sylvie FAIVRE	n° 0421/11039
Chrono Arrivée ES1 :		J-Marie TSCHOFFEN	n° 0411/196872
		Jean Luc GERARD	n° 0409/217246
Stg :		Baptiste EPENOY	n° 0409/330836



Chrono Départ ES2 :	Evelyne HOFFMANN	n° 0323/252900
Stg :	Sabine JEDREK	n° 0409/317059
Chrono Arrivée ES2 :	Severine HERBET	n° 0409/242748
	Typhanie ADAM	n° 0409/313947
Voiture Autorité :	François BRESSON	n° 0409/47951
Chargées des relations avec les Concurrents :	Monique France	n° 0409/29181
	Regis LEGROS	n° 0315/126767
Commissaires Techniques : responsable moderne :	Michel PETETIN	n° 0409/217737
Responsable VHC :	Serge BULLIER	n° 0409/19678
	JL REVERCHON	n° 0421/6835
	Denis DERCHE	n° 0314/33547
	Emile TENA	n° 0305/124058
Stagiaire :	Arnaud CATELIN	n° 0408/353737
Chargés des relations avec la presse :	Patrick CHOLLEY	n° 0409/9465
Classement :	David GUIBLAIN	n° 0418/134494
	Michele GUIBLAIN	n° 0418/163636

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 43<sup>ème</sup> rallye régional PEA de la Haute Saône compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2024,
- les challenges de la ligue Bourgogne Franche Comté.
- les challenges ASA LURONNE 2024,
- les challenges VED et STPI / SOREVI 2024.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : [www.asa-luronne.fr](http://www.asa-luronne.fr)

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 43<sup>ème</sup> rallye régional PEA de la Haute Saône doit adresser à Caroline BEAUDOIN – 203 Les Chavannes - 70220 FOUGEROLLES (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 septembre 2024 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (modernes + VHC + VHRS).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - 2 membres ASA LURONNE : ..... 290 €
  - 1 membre ASA LURONNE : ..... 315 €
  - 2 membres autre ASA : ..... 335 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 670 €  
5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book, dans certaines rues de VILLERSEXEL prévues à cet effet. La vitesse sera limitée à 30km/h dans le parc d'assistance sous peine de pénalités appliquées par les commissaires sportifs. **Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance**, aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir obtenu l'autorisation du propriétaire ou de la commune.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 43<sup>ème</sup> rallye régional PEA De la Haute Saône représente un parcours de 87.400 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 spéciales d'une longueur totale de 38,7 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 / 3 / 5 : MARAST de 4,8kms
- ES 2 / 4 / 6 : VILLAFANS de 8,1 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans les ES est de 3 et des contrôles seront effectués. Les carnets d'itinéraire dits « road book » seront disponibles le Dimanche 8 septembre et le samedi 14 septembre 2024 à partir de 8h30 à Bar Le D'Jack – 75 rue François de Grammont – 70110 VILLERSEXEL**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE



Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le rallye moderne commencera après le départ de la dernière voiture du rallye VHC en respectant le timing.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
SCRATCH		320€	220€	130€	80€	50€
CLASSES	+ de 15 partants	280€	210€	150€	100€	60€
	12 à 15 partants	280€	180€	110€	60€	
	8 à 11 partants	280€	160€	80€		
	5 à 7 partants	280€	100€			
	1 à 4 partants	280€	( Moins de 3 partants : 140€ )			
EQUIPAGE FEMININ		200€	Moins de 3 partants : 100€			

a) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la coupe des dames.

Le pilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 septembre 2024, à la salle des fêtes de VILLERSEXEL, à 19h00. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR**

**Page Facebook ASA**

**Luronne**

OU

**www.asa-luronne.fr**

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 6<sup>ème</sup> RALLYE VHC PEA de la Haute Saône

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

### PROGRAMME - HORAIRES

Idem règlement moderne.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 14 et 15 septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye régional VHC PEA dénommé :

#### 6<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC PEA de la Haute Saône

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le ..... sous le N° en date du .....2024.

#### Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité directeur de l'ASA LURONNE, officiels et bénévoles.
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA LURONNE, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42 ou 07 70 26 24 41
Permanence du Rallye :	Mairie de VILLERSEXEL
Date, horaire :	samedi 14 septembre 2024 de 14h00 à 20h00 Dimanche 15 septembre 2024 de 7h00 à 20h00

#### Organisateur technique

Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### 1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 6<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC PEA de la Haute Saône compte pour :

- la Coupe de France des rallyes **VHC** 2024
- les challenges de la Ligue Bourgogne Franche Comté
- la coupe de France des rallyes 2024,
- les challenges ASA LURONNE 2024,
- les challenges VED et SOREVI / STPI 2024.

VISA  
LIGUE B.F.C.04  
n° 54-409 .....  
du 10/06/2024 .....



### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés liront leur heure de convocation pour les vérifications administratives et technique sur la liste des engagés mise en ligne sur le site de l'ASA LURONNE : [www.asa-luronne.fr](http://www.asa-luronne.fr)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 6<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC PEA de la Haute Saône doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 3 juillet 2023 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés rentre dans les 150 voitures autorisées avec un maximum de 15.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - Pilote et copilote membres ASA LURONNE ..... 265 €
  - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE..... 280 €
  - Pilote et copilote membres d'une autre ASA ..... 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs ..... 590 €
- 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART:

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : ▪ Pilotes prioritaires (FIA et FFSA) ▪ Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents. ▪ Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants : o Groupe A, Groupe 4/5, Groupe B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées. Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

**4.1** Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les

voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

#### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book.

### **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

#### **6.1P. DESCRIPTION**

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.  
Identique au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de la Haute Saône.

Le 6<sup>ème</sup> Rallye Régional VHC PEA de la Haute Saône représente un parcours de **87.4 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **38.7 km**.

Les épreuves spéciales sont :     **ES 1 / 3 / 5 : MARAST 4.8 kms**  
  **ES 2 / 4 / 6 : VILLAFANS 8.1 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé : est de 3 dans l'ES 1 / 3 / 5 et dans l'ES 2 / 4 / 6.**

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

**A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

### **ARTICLE 10P. PRIX**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*



Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA DE LA Haute Saône

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR**

**Page Facebook ASA**

**Luronne**

OU

**www.asa-luronne.fr**

# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

## 5<sup>ème</sup> RALLYE DE RÉGULARITE HISTORIQUE

### SPORTIF (V.H.R.S) PEA DE LA HAUTE SAONE

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 54-409  
du 10/06/2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.  
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au  
43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de la Haute Saône,

ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de la Haute Saône.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 14 et 15 septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique un Rallye National de Régularité Historique Sportif dénommé :

#### 5<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHRS PEA de la Haute Saône

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du ..... sous le N° .....

#### Comité d'Organisation

Identique au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de la Haute Saône

#### Organisateur technique

Identique au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de la Haute Saône.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### 1.1P. OFFICIELS

Identique au 43<sup>ème</sup> rallye Régional PEA de la Haute Saône :

#### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 4<sup>ème</sup> Rallye National VHRS PEA de la Haute Saône compte pour :

- le challenge VHRS 2024 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- les challenges de la Ligue Bourgogne Franche Comté
- le challenge ASA LURONNE 2024.
- le challenge VED 2024
- le challenge STPI – SOREVI 2024.



### 1.3P. VERIFICATIONS

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exaequo).
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité ou Titre de Participation

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5<sup>ème</sup> Rallye Régional VHRS PEA de la Haute Saône doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 septembre 2024.

3.1.10P. Le nombre des engagés rentre dans les 150 voitures autorisées avec un maximum de 25.

- 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - Pilote et copilote membres ASA LURONNE 200 €
  - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 215 €
  - Pilote et copilote membres d'une autre ASA 230 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 400 €

5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA moderne de la Haute Saône.

Le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional VHRS PEA de la Haute Saône représente un parcours de **87,4 kms**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 Zones de régularité d'une longueur totale de **38.7 kms**.

Les zones de régularité sont :

**ES 1 / 3 / 5 : MARAST 4.8 kms**

**ES 2 / 4 / 6 : VILLAFANS 8.1 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

(En fonction de l'heure de départ du dernier tour, la dernière spéciale pourra être supprimée)

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont identiques au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de la Haute Saône.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les moyennes seront données par le directeur de course au départ du parc fermé et seront issues du meilleur temps du VHC ajusté à un coefficient. Elles pourront être différentes suivant les ES et par étape en fonctions des conditions jugées par le directeur de course. Les temps de passage sont issus d'un système de balises placées le long des ES dans des endroits discrets secrets.

Système de Chronométrage CHRONOPIST, prendre en compte le document CHRONOPIST pour l'installation des émetteurs dans le véhicule.

**Prendre bien note que tout contrôle qui représenterait une moyenne >20% de la moyenne demandée sera directement exclu de la compétition.**

### 7.5P. Zones de régularité :

**En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :**

- **1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €**
- **2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.**

De 3 à 7 points de contrôles de temps de passage intermédiaires seront disposés dans les ZR. Des changements de moyennes sont prévus en fonction du profil des ZR. Les points Km de changement de moyennes seront toujours les mêmes durant tout le rallye et indiqués sur le road book (croisements, entrée d'agglomération...).

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité, sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

## ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

Heure et lieu de remise des prix : identique au 43<sup>ème</sup> Rallye Régional PEA de la Haute Saône

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :**

PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU

**[www.asa-luronne.fr](http://www.asa-luronne.fr)**

RALLYE - V.H.R.S